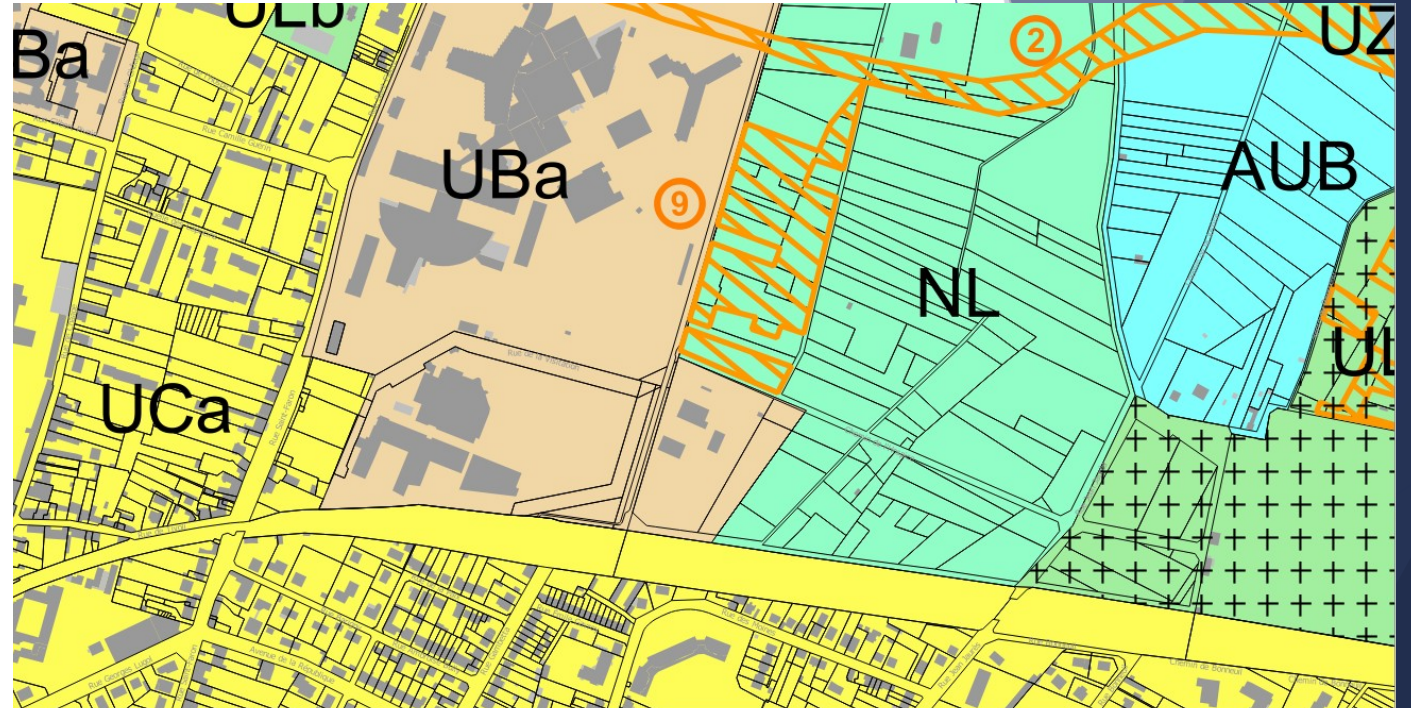


# Numérisation et publication des documents d'urbanisme Géoportail de l'urbanisme (GPU)

## L'EXEMPLE DU PLU DE MEAUX



RÉUNION D'INFORMATIONS - SOUS-PRÉFECTURE DE MEAUX - 25/10/2018

# PLAN

- ▶ Introduction: historique et problématique
- ▶ Mise en œuvre: numérisation - mise en qualité - vérification
- ▶ Avantages
- ▶ Points d'attention
- ▶ Conclusions / remarques


# Introduction: historique et problématique

- ▶ Le SIG de la CAPM découle du SIG de la ville de Meaux
- ▶ 1993: création du SIG de Meaux: initialement pour la Direction de l'Eau et de l'Assainissement avec pour objectif de géolocaliser les réseaux sur le fond de plan cadastral (objectif: aide à la gestion par la connaissance du réseau)
- ▶ 2003: le service SIG a entièrement numérisé le PLU et les servitudes d'utilité publiques de la ville sur base de référentiel cadastral (méthodologie proche du standard CNIG)
- ▶ 2004: développement en interne d'un web-SIG qui a permis de fournir des renseignements d'urbanisme en ligne



- parcelle
- bâtiment
- zone
- PPRI
  - conservation des eaux
  - monument historique classé
  - protection des sites inscrites
  - défense contre les inondations
  - halage et marchepied
  - servitude alignement de
  - servitude alignement en
  - canalisation de gaz
  - Balancement ligne haute
  - cimetières
  - PPRT
  - protection télécommunication
  - protection télécommunication
- prescription
- Zone Aménagement Concerté
- Droit de Préemption Urbaine
- Zone de recherche de cadastre
- Zone infrastructure de transport
- Archéologie
- Lotissement
- Autres informations
- Zone non-aedificandi





Meaux, le 19 octobre 2018

Section	Parcelle	Adresse Parcelaire
BC	256	0020, RUE DE BONNEUIL

Pour contacter le service Urbanisme:  
 01.60.09.98.45 (8h45-12h 13h45-17h)

**le terrain est concerné par les rubriques cochées d'une croix:**

**A-Droit de Préemption**

Périmètre de droit de préemption urbain (R123-13 4) - Simple - Bénéficiaire du droit: Ville de Meaux  
 Secteur de diversité commerciale à protéger (L123-1 7 bis)

**B-Nature des dispositions d'urbanisme applicables au terrain**

Plan local d'urbanisme (Approuvé le 04/04/2004) Secteur: UCa  
(Cf) = élit. (cf) pour voir le règlement complet du Plan local d'urbanisme  
 Lotissement (Cf) = élit. pour voir le règlement du secteur)

**C-Nature des servitudes d'utilité publiques**

AVAP  
 Navigation intérieure : halage et marchepied, conservation du domaine public fluvial  
 Circulation routière - alignement 5 janvier 1972  
 Gaz : canalisations de transport et de distribution  
 Electricité : établissement des lignes électriques  
 Cimetières  
 Plan de Prévention de Risque Naturel Inondation (approuvé le 16/7/2007)  
 PPR.T approuvé le 12 février 2013  
 Télécommunications : protection contre les perturbations électromagnétiques Centre de crégy les meaux  
 Télécommunications : protection contre les obstacles

**D-Nature des servitudes autres**

Espace boisé classé (R123-11 a)  
 Emplacement réservé (L123-1 8 et R123-11 d)  
 Zone d'Aménagement Concerté (R123-13 2)  
 Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (R123-13 13)  
 Site archéologique Zone jaune  
 Plan d'exposition au bruit des aéroports (L147-1 à L147-6 et R123-14 4) zone D  
 Autre - Opération d'Aménagement et de Programmation (Secteur d'Aménagement d'Ensemble)

**E-Fiscalité**

- Taxe d'Aménagement(TA): Commune:5% - Département:2,2% - Région:1%
- Redevance pour création de bureaux, commerces et entrepôts en région Ile de France
- Redevance d'Archéologie Préventive 0,40%
- Participation pour Assainissement Collectif (PAC)
- Participation des constructeurs en ZAC (dans cette hypothèse, la part communale de la TA n'est pas perçue)





# Introduction: historique et problématique

- ▶ 2007: développement d'un interfaçage entre le SIG et le logiciel des permis de construire pour automatiser les certificats d'urbanisme et de pré renseigner les dossiers pour l'instruction des permis
- ▶ A partir de 2011: extension du SIG à la CAPM et enrichissement progressif en données avec toute l'hétérogénéité que cela comprend, aussi bien au niveau type de support, qualité des données, référentiels et renseignements sur les données
- ▶ 2013: modification de la structure de la base pour se conformer au standard CNIG

➔ **Objectif:** faciliter la gestion des données d'urbanisme passe nécessairement par une standardisation et une historisation des données

# Mise en œuvre: numérisation - mise en qualité - vérification

- ▶ La numérisation du zonage se fait sur références cadastrales (prendre en compte les difficultés d'interprétation lorsqu'on part du PLU papier)
  - ▶ Le règlement papier et ses annexes sont numérisés en pdf ou enregistrés à partir de fichiers numériques
  - ▶ La méthode doit être rigoureuse: chaque contours et sommet de zone doivent être calés scrupuleusement sur le parcellaire
  - ▶ Chaque entité géométrique du PLU est définie par un « squelette » correspondant aux données qui lui sont propres: identifiant, type de zone, état, etc.(données attributaires)
  - ▶ Chaque entité géométrique du PLU est composée par des métadonnées: elles permettent de décrire leur construction de la donnée et leur historisation
- ➔ La vérification des données non géométriques est réalisée grâce à un outil du Géoportail qui en teste la bonne structuration et le nommage**

# Avantages

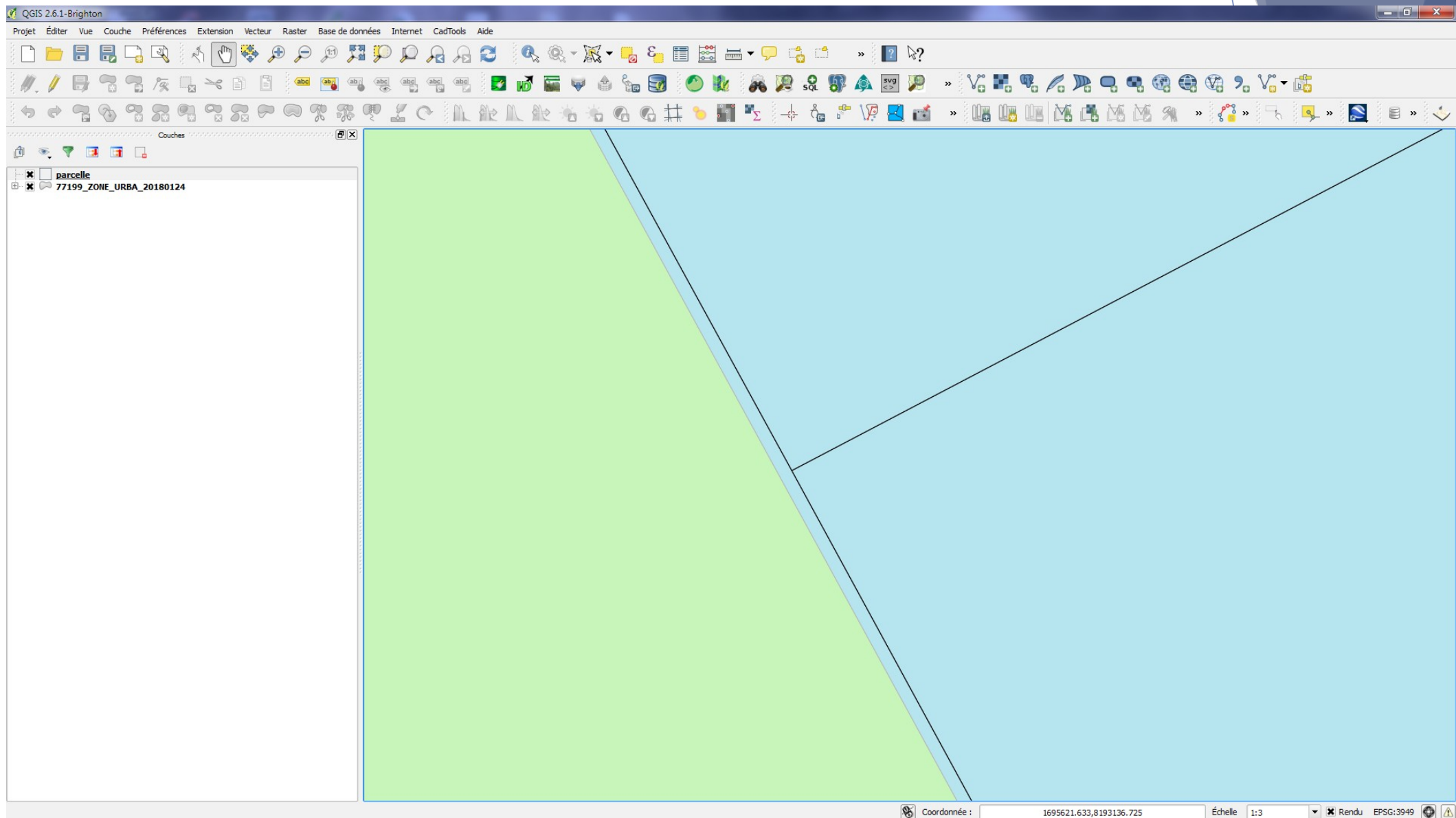
- ▶ S'affranchir des supports papier
- ▶ Faciliter l'accès aux données pour le grand public et les professionnels
- ▶ La transparence vis-à-vis de l'information comme enjeu de démocratie
- ▶ Accélérer l'échange entre les services de l'état et les collectivités pour la délivrance des documents & actes d'urbanisme
- ▶ Garantir l'homogénéité des bases de données par des standards
- ▶ Garantir une mise à jour systématique de l'information en intégrant son historisation
- ▶ S'affranchir des erreurs d'interprétations humaines et autres oublis à la lecture des plans papier
- ▶ S'affranchir des « standards éditeur » en recentrant la donnée sur un standard
- ▶ Répondre à la Directive Européenne INSPIRE

# Points d'attention:

- ▶ Erreurs d'interprétation et de numérisation,
- ▶ Manque de rigueur de certains prestataires,
- ▶ Manque de compétences pour certaines communes dans la vérification des prestations fournies,
- ▶ Erreurs géométriques non corrigées et injectées dans le Géoportail: risque d'induire d'autres erreurs et incertitudes difficilement identifiables,
- ▶ Mise à jour des informations : implique une communication nécessaire et de qualité entre les services,
- ▶ « Vide » d'intégration pour les servitudes gérées au niveau communal: ex.: AVAP, alignements,
- ▶ Utilisation de plusieurs projections cartographiques: quel référentiel pour la numérisation et quelle précision associée ?



# Erreurs d'interprétation et de numérisation



# Erreurs d'interprétation et de numérisation

Informations générales Cartographie Recherche avancée Aide

Connexion / Inscription

Rechercher une adresse, une ville, un lieu... + rechercher par parcelle

**JAIGNES (77235)**

DOCUMENTS D'URBANISME

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **JAIGNES**, approuvé le **25/07/2017**.

- Zone classée **N**, en application du règlement.
- Zone classée **A**, en application du règlement.
- Zone classée **Élément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue à protéger, à mettre en valeur, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques**, en application du règlement.

Ensemble des pièces écrites

Téléchargez l'archive complète

HISTORIQUE

lon : 3.037846  
lat : 48.973231

IGN  
INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET TOPOGRAPHIQUE  
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

© IGN - 2018 - copie et reproduction interdite

# Conclusions

- ▶ La standardisation et la dématérialisation sont de grandes avancées pour les services et la population des collectivités
- ▶ Le Géoportail comme point d'entrée présente de nombreux avantages pour les communes non équipées d'un service SIG, sans pouvoir actuellement offrir les mêmes prestations
- ▶ Peu de moyen pour vérifier la qualité du standard fourni par le prestataire
- ▶ Un format d'échange entre les services de l'état et les collectivités qui implique des moyens humains et logiciels à la hauteur des enjeux

Merci de votre attention

Avez-vous des questions?